

FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION ANNEE 2017/2018

COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA

**Pièces à fournir : TROIS TIMBRES AU TARIF EN VIGUEUR .**

Cadre à compléter

**RENSEIGNEMENT ELEVE :**

Son nom de naissance : \_\_\_\_\_ Classe (en 2017/2018) \_\_\_\_\_ Carte N° \_\_\_\_\_

Ses prénoms : \_\_\_\_\_

Sa date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

**COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL 1 (responsable légal financier, celui qui paye la demi-pension et/ou qui demande la bourse)**

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ de naissance : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : 0262 \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_/Commune : \_\_\_\_\_

Adresse mel : \_\_\_\_\_

**ENGAGEMENT DE LA FAMILLE** : Je désire que mon enfant mange à la restauration du collège pour l'année scolaire 2017/2018, je choisis le forfait :

de 4 jours (LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI)

de 5 jours (LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI)

Il ne mange pas de : Boeuf  Porc  Cabri  (2 cases maximum)

Il est allergique à : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Régime alimentaire spécifique : \_\_\_\_\_

**PAIEMENT D'UNE AVANCE A L'INSCRIPTION** : conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 17/04/2014, une avance à l'inscription est demandée.

- pour le forfait de 4 jours : 30,00 €

- pour le forfait de 5 jours : 35,00 €

Le règlement de l'avance s'effectue **prioritairement par chèque**, libellé à l'ordre de l'agent comptable du Collège Teixeira Da Motta, ou à défaut, en espèces à la caisse contre remise d'un récépissé .

**IMPORTANT :**

Le régime de l'élève est déterminé pour toute la durée de l'année scolaire. Un changement de régime en début de trimestre ne sera accepté que sur **demande écrite et motivée des parents** adressée au service de gestion.

Ma situation financière m'oblige à solliciter une aide des fonds sociaux pour la demi pension **oui**  **non**

**Si oui, un formulaire de demande de bourse doit être obligatoirement déposé.**

De plus, vous devez compléter avec l'Assistante Sociale du collège, une demande d'aide sur le fonds social.

Les parents ayant **trois enfants scolarisés demi-pensionnaires ou interne dans un établissement public du second degré (collège ou lycée)** peuvent bénéficier de la remise de principe. Ils sont invités à fournir à l'intendance, dès la rentrée, la demande écrite de remise de principe accompagnée d'un certificat de scolarité pour chaque enfant demi-pensionnaire ou interne.

D'autre part, aucune ré-inscription ne sera validée si le règlement des trimestres antérieurs n'a pas été fait.

A La Possession, le ..... Signature

**INFORMATIONS SUR LES TARIFS DE RESTAURATION  
ANNEE CIVILE 2017**

Décision du Conseil Départemental N° 310 du 13 novembre 2013

Notification du Conseil Départemental du 27 octobre 2016

- Forfait 5 jours : 3,18 € pour 173 jours de fonctionnement

- Forfait 4 jours : 3,46 € pour 140 jours de fonctionnement

Conseil d'Administration du 29 novembre 2016

Notification CAF du 29/01/2016 : PARS : 1,91 € dans la limite de 150 jours

**FORFAIT DE 5 JOURS**

Périodes	Montant de la demi-pension	Montant de l'aide CAF	Montant dû pour un élève non boursier	Montant dû pour un élève boursier au taux 1	Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 2	Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 3
<b>Janvier à Mars 2017</b>	120.84 €	<b>63.03 €</b>	<b>57.81 €</b>	29.81 €	19.19 €	62.19 €
<b>Avril à Juillet 2017</b>	178.08 €	<b>82.13 €</b>	<b>95.95 €</b>	67.95 €	18.95 €	24.05 €
<b>Août à Décembre 2017</b>	251.22 €	<b>141.34 €</b>	<b>109.88 €</b>	81.88 €	32.88€	10.12 €

**FORFAIT DE 4 JOURS**

Périodes	Montant de la demi-pension	Montant de l'aide CAF	Montant dû pour un élève non boursier	Montant dû pour un élève boursier au taux 1	Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 2	Montant dû/ou à verser pour un élève boursier au Taux 3
<b>Janvier à Mars 2017</b>	107.26 €	<b>59.21 €</b>	<b>48.05 €</b>	20.05 €	28.95 €	71.95 €
<b>Avril à Juillet 2017</b>	152.24 €	<b>84.04 €</b>	<b>68.20 €</b>	40.20 €	8.80 €	51.80 €
<b>Août à Décembre 2017</b>	224.90 €	<b>124.15 €</b>	<b>100.75 €</b>	72.75 €	23.75 €	19.25 €

NB : Les tarifs de l'année civile 2018 ne sont connus que vers le mois de novembre lors de l'élaboration du budget.